

**SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'ACCES A L'ENERGIE ET
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Ouagadougou (Burkina Faso), 10 au 12 mai 2004

IEPF

**BILAN SUR L'ACCES A L'ENERGIE DES PAYS DE
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Document réalisé par :

**Dr Moussa Kola CISSE
Coordonnateur Recherche
Enda TM/ Programme Energie
Dakar
SENEGAL**

Avril 2004

SOMMAIRE

Liste des sigles

Introduction

- 1. La situation énergétique en Afrique subsaharienne: Des indicateurs énergétiques, expressions d'une pauvreté énergétique**
- 2. Cadre de référence des politiques et programmes énergétiques**
- 3. Enjeux du développement durable et de la lutte contre la pauvreté dans les politiques et programmes énergétiques**
- 4. Des initiatives en matière de politiques et programmes énergétiques en Afrique**
- 5. Des enseignements tirés des initiatives en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes énergétiques en vue de la lutte contre la pauvreté**
- 6. Pour une stratégie d'accès des pauvres à l'énergie**

Conclusions

Bibliographie

LISTE DES SIGLES

ABN	: Agence du Bassin du Niger
AFREPEN	: African Energy Programme and Environment
AIE	: Agence Internationale de l'Energie
AREED	: African Rural Entreprise Development
BAD	: Banque Africaine de développement
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité Interétats de Lutte contre Sécheresse au Sahel
Coopener	: Coopération Energétique
CRES	: Centre Régional d'Energie Solaire
EDF	: Energie de France
ENDA	: Environment and Development Action
ESMAP	: Programme d'Assistance à la Gestion du Secteur Energétique
GAA/RPTES	: Groupe d'Appui Africain
GNSSED	: Global Network on Energy for Sustainable Development
GVEP	: Global Village for Energy Partnership
GTZ	: Cooperation Allemande
IGADD	: InterGovernmental Agency for Drought and Development
IEPF	: Institut de l'Energie des Pays de la Francophonie
JREC	: Johannesburg Renewable Energy Coalition
KITE	: Kumassi Institute of Technologie
KWh	: Kilowatt heure
Mtep	: Million de tonne équivalent pétrole
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	: Organisation de Cooperation pour le Developpement Economique
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OMVG	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PREDAS	: Programme Régional de Promotion des énergies Domestiques et Alternatives au Sahel
PRS	: Programme Régional Solaire
RPTES	: Review of Policies on Traditional Energy Sector
UEMOA	: Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
Tep	: Tonne équivalent pétrole

BILAN SUR L'ACCES A L'ENERGIE DES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Introduction

L'énergie pour le développement et la lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation majeure pour les pays en développement et plus particulièrement les pays de l'Afrique subsaharienne. Ces pays qui disposent d'un potentiel énergétique très appréciable (hydroélectrique, biomassique, solaire, pour ne citer que ceux-ci) se sont engagés dans des schémas de production et de consommation non soutenables basés essentiellement sur les produits pétroliers et la biomasse, accentuant non seulement le déséquilibre de leur balance commerciale mais aussi la dégradation de l'environnement.

Les politiques énergétiques dans les pays et au niveau régional n'ont pas toujours su tirer partie du potentiel existant, pour faire face aux objectifs de croissance soutenue, du fait d'un système d'information peu limité, de la faible intégration des politiques sectorielles, des capacités institutionnelles limitées, des infrastructures de base insuffisantes et d'une faible mobilisation des ressources. Certes, des initiatives sont entreprises en termes d'élaboration de politiques énergétiques, de conception et de mise en oeuvre de programmes et projets nationaux ou sous-régionaux, ainsi que de renforcement des capacités institutionnelles. Au niveau sous-régional et régional, il est à noter plusieurs initiatives, notamment: le programme énergétique de l'OMVS, les programmes du CILSS (PREDas, PRS), les programmes de la politique énergétique de l'UEMOA, les programmes de la CEDEAO, de l'ABN et du NEPAD pour ne citer que ceux-ci.

Dans la dynamique des initiatives internationales sur le développement et l'environnement, les Sommets de Stockholm 72, de Rio 92 et le Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesbourg 2002) ont fortement marqué les politiques de coopération en matière de développement et par delà les politiques énergétiques. Les paradigmes du développement se sont enrichis d'un nouveau paradigme celui du développement durable alliant la protection de l'environnement, la croissance économique, l'équité sociale, etc. L'Agenda 21 a été renforcé par les Objectifs de Développement du Millénaire, avec un défi majeur de réduction de la pauvreté.

L'accès à l'énergie pour les populations défavorisées s'inscrit dans cette dynamique et vise à rectifier les distorsions des politiques de développement passées, en particulier les programmes d'ajustement structurel et les politiques de libéralisation. L'élaboration et la mise en oeuvre de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dans les pays à partir de 2000, sous l'impulsion de la Banque Mondiale a donné l'opportunité de revisiter les politiques énergétiques dans une approche transversale, en vue de répondre aux besoins

de services énergétiques des secteurs prioritaires et des plus pauvres. C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'initiative du programme ESMAP et du GVEP de la Banque Mondiale, ainsi que l'Initiative Européenne (Programme Coopener) pour l'Afrique ainsi que d'autres initiatives tels que le GNSED (Global Network on Energy for Sustainable Development), le JREC (Johannesburg Renewable Energy Coalition), le GAA/RPTES (Groupe d'Appui Africain), etc.

Des rencontres internationales en perspective relevant d'initiatives bilatérales (Allemagne, Pays Bas) mettront également l'accent sur les énergies renouvelables en vue de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement pour un développement durable.

La Francophonie n'est certes pas restée en marge de cette dynamique, avec des initiatives multiformes axées sur les politiques énergétiques, la maîtrise de l'énergie, la technologie et les mécanismes d'accès à l'énergie. Les principaux axes de travail développés couvrent les filières énergétiques prioritaires pour les communautés rurales, l'efficacité énergétique et l'environnement institutionnel¹. Le Séminaire de Marrakech en 1995 sur l'électrification rurale décentralisée marque une étape importante dans la quête d'un accès plus large des populations rurales à l'électricité tant pour les besoins de production que pour l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Le Sommet de la Francophonie de Ouagadougou (2004) offre l'occasion non seulement de dresser un bilan de l'accès à l'énergie dans l'espace francophone, mais aussi de renforcer la coopération francophone pour un impact plus important des programmes énergétiques et pour un meilleur accès aux pauvres.

Face à toutes ces initiatives dont les pays africains sont supposés être les bénéficiaires, il est à observer que les enjeux de la coopération internationale et bilatérale sont privilégiés au détriment de la capacité de conception, d'analyse et de propositions des africains, en vue de politiques énergétiques cohérentes et intégrées répondant à leurs besoins. A cet effet, les politiques de libéralisation et de réforme du secteur de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, la gestion des ressources naturelles pour un approvisionnement durable et une rationalisation de la consommation en biomasse-énergie, la promotion des énergies de substitution, n'ont pas toujours eu les effets escomptés. C'est à juste titre que l'on se pose encore un certain nombre de questions:

- . Quels sont les impacts des réformes actuelles du secteur de l'énergie sur les populations démunies?
- . Comment réduire la dépendance vis à vis de la biomasse énergie?
- . Les énergies renouvelables constituent- elles la panacée pour le développement de l'Afrique?
- . Quels choix énergétiques répondant aux capacités des populations africaines?
- . Comment changer d'échelle dans la mise en oeuvre de programmes énergétiques au service d'un développement intégral?

¹ Rio+10, le bilan de la Francophonie institutionnelle, avril 2002, Observatoire de l'écopolitique internationale

- . Comment mobiliser les investissements pour la mise en oeuvre des programmes énergétiques initiés par et pour les pays africains?
- . Comment coordonner les initiatives diverses au profit des populations africaines?

Des défis multiples restent encore à relever par les pays africains, notamment:

- . la croissance durable et dans l'équité sociale, en vue de réduire la pauvreté
- . le développement local en conformité avec les politiques de décentralisation, afin de prendre en compte les besoins de services énergétiques des communautés de base
- . l'accès à l'énergie à moindre coût et par les populations démunies
- . la réduction de la dépendance vis à vis de la biomasse énergie en vue de la lutte contre la dégradation des sols
- . la mobilisation des investissements pour la valorisation des ressources énergétiques existantes.

1. La situation énergétique en Afrique subsaharienne: Des indicateurs énergétiques, expressions d'une pauvreté énergétique

La plupart des études sur la situation énergétique de l'Afrique subsaharienne révèlent une pauvreté énergétique caractérisée par une faible consommation totale d'énergie par habitant. Elle s'établit en 1999 entre 0,27 et 0,29 tep respectivement pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et pour les pays de l'Afrique Centrale, avec une évolution peu significative depuis 1996.

Les données sur les autres indicateurs de consommation présentées dans le tableau ci-dessous (consommations primaires, consommation d'énergies commerciales par habitant et consommation d'électricité par habitant) mettent en évidence cette pauvreté énergétique et le peu de progrès réalisés depuis 1996 face à une population en augmentation. Si dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, les indicateurs affichent une croissance timide, dans les pays francophones de l'Afrique Centrale, la tendance reste stationnaire voire régressive, notamment pour la consommation primaire d'énergie commerciale et la consommation d'électricité par habitant.

A titre de comparaison, la consommation d'énergie primaire pour les pays francophones d'Afrique subsaharienne s'élevait à 47,8 Mtep soit 10% de la consommation d'énergie primaire de l'Afrique et 0,46% de la consommation mondiale.

Tableau 1 : Indicateurs de consommation énergétique

Indicateurs	1996	1997	1998	1999
Afrique de l'Ouest et Sahel				
Population (millions)	73	75	77	79
Consommation totale d'énergie/hbt (tep)	0,26	0,25	0,27	0,27
Consommation primaire (incluant énergie non commerciale) Mtep	18,9	18,6	20,6	21,3
Consommation primaire d'énergie commerciale (Mtep)	5,1	5,4	6,1	6,7

Consommation d'énergies commerciales/hbt (tep)	0,07	0,07	0,08	0,08
Consommation d'électricité/hbt (kWh)	80	85	89	91
Afrique Centrale				
Population	86	90	92	95
Consommation totale d'énergie/hbt (tep)	0,30	0,30	0,29	0,29
Consommation primaire (incluant énergie non commerciale) Mtep	25,8	26,5	27,2	27,5
Consommation primaire d'énergie commerciale (Mtep)	3,8	3,9	4,0	3,8
Consommation d'énergies commerciales/hbt (tep)	0,04	0,04	0,04	0,04
Consommation d'électricité/hbt (kWh)	71	70	68	65

Source : ENERDATA, d'après AIE, Banque Mondiale, Statistiques nationales

La biomasse constitue la principale ressource énergétique des pays, même si le potentiel est plus important en Afrique Centrale, notamment dans la zone équatoriale. La forte dépendance vis-à-vis des combustibles ligneux (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) dont la consommation atteint jusqu'à 80% de la consommation totale d'énergie, se traduit par la fragilisation des écosystèmes forestiers et la dégradation des terres.

La consommation d'énergies commerciales par habitant est très faible (0,08 tep en Afrique de l'Ouest et du Sahel, 0,04 tep en Afrique Centrale en 1999). La part des produits pétroliers dans la consommation d'énergies commerciales reste importante, même si en Afrique de l'ouest et du Sahel, la production est insignifiante, avec un taux de couverture en 1999 de 10%.

La consommation d'électricité par habitant est également très faible (91 kWh en Afrique de l'Ouest et du Sahel, 65 kWh en Afrique Centrale, en 1999). En Afrique de l'Ouest et du Sahel, la part de l'hydraulique dans la production d'électricité a régressé et représentait 20% de la production en 1999 contre 40% en 1990, bien qu'il existe d'importantes potentialités. En Afrique Centrale la production électrique est à plus de 90% d'origine hydraulique.

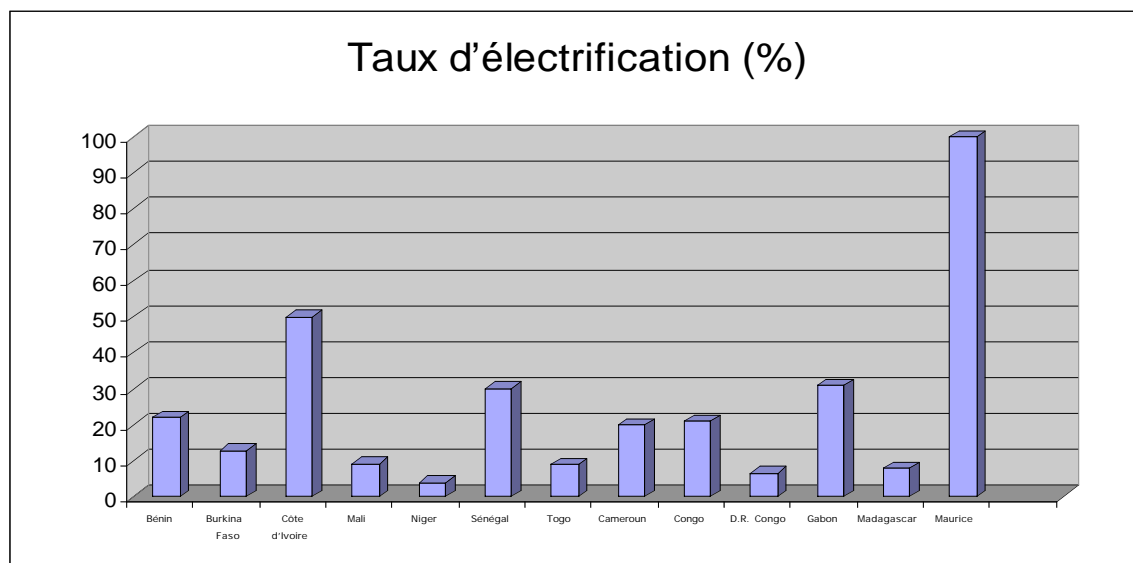
En dépit des ressources hydrauliques importantes, l'accès à l'électricité est peu appréciable. Le taux d'électrification en Afrique est évalué en 2000 à 34,2% contre 72,8% dans le monde². A l'exception de l'Ile Maurice et de la Côte d'Ivoire, les pays francophones d'Afrique ont un taux d'électrification en dessous de la moyenne africaine. En outre, les niveaux d'électrification urbaine et rurale sont très disproportionnés. Le taux d'électrification rurale dépasse rarement 3 % dans la plupart de pays africains

² IEA, World Energy Outlook 2002 : Energy &Poverty

Tableau : Accès à l'électricité en 2000 – Pays francophones d'Afrique sélectionnés

Pays	Taux d'électrification (%)	Pays	Taux d'électrification (%)
Afrique de l'Ouest et du Sahel		Afrique Centrale et autre Afrique francophone	
Bénin	22	Cameroun	20
Burkina Faso	13	Congo	20,9
Côte d'Ivoire	50	D.R. Congo	6,7
Mali	9,3	Gabon	31
Niger	4	Madagascar	8
Sénégal	30,1	Maurice	100
Togo	9		

Source: AIE, World energy outlook 2002



Source: MKCISSE, 2004

Dans la plupart des pays africains, la part des énergies renouvelables reste marginale (par exemple, moins de 0,1% dans les pays de l'UEMOA), malgré les potentialités existantes (5 à 6 kWh/m²/j et 8h de soleil par jour). Certes des efforts ont été déployés dans des applications thermiques et photovoltaïques du solaire : chauffe eau, distillateurs, installations PV pour le pompage de l'eau, l'éclairage et la satisfaction des besoins de santé, d'éducation et de télécommunications dans les zones isolées. Le potentiel éolien dans certaines zones est évalué entre 3 et 5 m/s en terme de vitesse. Le manque de technologies modernes pour la valorisation énergétique de la biomasse explique, en partie, la primauté de son usage à des fins de cuisson et de chauffage à l'aide

d'équipements encore peu efficaces. Le potentiel micro-hydraulique très important est encore faiblement valorisé, bien qu'il existe plusieurs projets à l'étude. Dans la zone Est de l'Afrique, notamment à Djibouti, le potentiel d'exploitation de la géothermie est relativement important mais faiblement valorisé.

2 Cadre de référence des politiques et programmes énergétiques

La situation de paradoxe énergétique que connaît l'Afrique constitue un facteur explicatif de son sous-développement. Au regard des indicateurs énergétiques, l'on est tenté de croire que depuis des décennies, la situation n'a guère évolué, tant au plan des structures de consommation que de production, voire au plan des infrastructures énergétiques. La lecture de ces indicateurs doit se faire en rapport avec la croissance démographique et la croissance économique dans les pays, mais aussi en rapport avec les enjeux multiples qui ont sous-tendu les politiques énergétiques et les réformes du secteur, en particulier la crise énergétique, la crise environnementale, les réformes économiques, la libéralisation et la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'évolution des politiques énergétiques pourrait être analysée à travers les différentes crises qui ont fortement secoué les pays africains

En effet, la **crise énergétique** des années 70 a mis à nu l'extrême vulnérabilité des pays africains, dont l'approvisionnement en produits pétroliers, source principale de la production électrique d'origine thermique, provenait essentiellement des importations. A l'exception de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Gabon et dans une moindre mesure le Sénégal, les autres pays ne disposent pas de capacités de production viables. Cette dépendance vis-à-vis d'une source d'énergie commerciale, accentuée par la dépendance vis-à-vis de grandes compagnies se partageant le marché de la distribution et du transport, a exacerbé la crise tout en compromettant la compétitivité et la relance de leurs économies. Aussi, la répercussion des prix du marché sur le prix de vente au consommateur et la fiscalité exorbitante sur le prix des produits pétroliers ont entravé l'accès des populations aux énergies modernes. Face à cette situation, les politiques de développement du secteur de l'énergie ont mis l'accent sur la rationalisation des conditions d'approvisionnement, de production et de consommation d'énergie. Elles ont été traduites dans des programmes nationaux de :

- . diversification des sources d'approvisionnement en énergie
- . exploitation des ressources énergétiques existantes (hydrauliques, énergies nouvelles et renouvelables)
- . maîtrise et économies d'énergie
- . réhabilitation du secteur électrique
- . amélioration de l'efficacité énergétique
- . renforcement institutionnel et des capacités humaines
- . amélioration de la gestion des opérateurs publics et privés
- . substitution énergétique (butanisation, foyers améliorés).

Les périodes de sécheresse qui se sont succédées à partir de ces années ainsi que la prise de conscience des interactions environnement et développement ayant abouti à la Conférence internationale de Stockholm en 1972, ont conduit à la création dans certaines

régions d’Afrique des organisations sous-régionales telles que le CILSS et l’IGADD, en vue de la lutte contre la désertification. A ce titre, les politiques économiques et énergétiques ont été recentrées pour davantage tenir compte de **la crise environnementale** qui constitue une contrainte majeure au développement. Aucun domaine n’est épargné, notamment l’agriculture, l’élevage, la foresterie, les ressources en eau, la santé, la population, etc.

Le respect des équilibres écologiques fondamentaux et la gestion rationnelle des espaces sont devenus les fondements des politiques dans les pays. Un regain d’intérêt a été porté sur la gestion des ressources naturelles, les programmes de substitution des combustibles ligneux, la diffusion des technologies de biomasse énergie, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

De même, le Sommet de Rio en 1992, qui a vu l’émergence de trois accords multilatéraux de l’environnement (biodiversité, changements climatiques et désertification) a fortement renforcé l’enracinement des politiques énergétiques sur la problématique environnementale. Le Sommet Solaire Mondial a largement consacré l’option des énergies nouvelles et renouvelables.

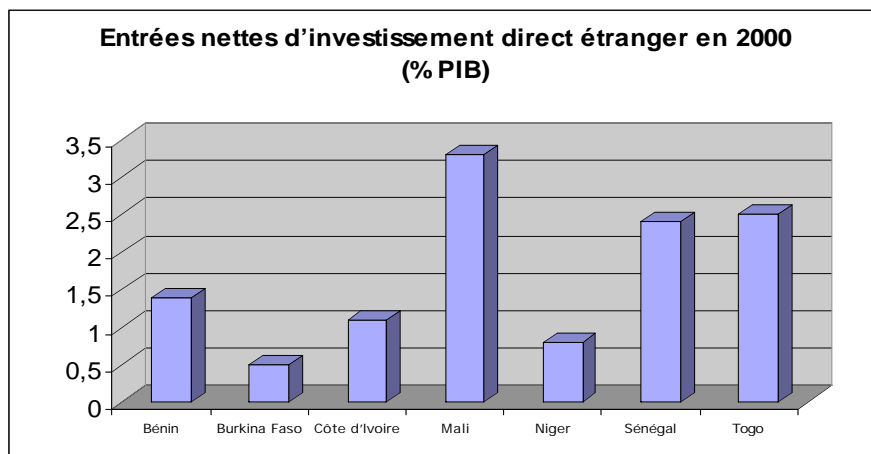
La plupart des pays francophones d’Afrique ont connu également à partir des années 1970, **une crise économique** liée à la détérioration des termes de l’échange, aux aléas climatiques, au renchérissement des produits pétroliers et produits d’importation et à une gouvernance défailante. Cette crise a engendré des déséquilibres chroniques des finances publiques et des instabilités monétaires. Face à cette détérioration pernicieuse de la situation économique, les Gouvernements sous la pression des institutions de Bretton Woods ont engagé des séries de réformes, dont les effets sont appréciés différemment. Certes, la banqueroute des économies africaines a été évitée, mais le renchérissement de la dette extérieure, le faible niveau d’investissement, la privatisation des entreprises, l’ouverture des marchés, la suppression des subventions et monopoles, le faible soutien aux secteurs sociaux (santé, éducation, etc.) ont engendré une **crise sociale** profonde. Le tableau ci-après met en évidence le taux d’endettement très élevé de certains pays avec des entrées nettes d’investissement direct étranger très faibles.

Tableau : Indicateurs économiques

Pays de l’UEMOA	Taux d’endettement (%)				Entrées nettes d’investissement direct étranger (% PIB)
	97	98	99	00	
Bénin	61,2	56,7	61,3	58,8	1,4
Burkina Faso	63,4	62,9	69,6	68,9	0,5
Côte d’Ivoire	161,3	115,5	112,4	116,7	1,1
Mali	127,2	117,3	107,5	104,7	3,3
Niger	97,8	101,6	123,4	116,1	0,8
Sénégal	83,5	81,9	78,8	71,9	2,4
Togo	102,6	124,9	126,5	140,5	2,5

Source : Site UEMOA - Principaux indicateurs économiques et financiers (décembre 2002)

UNDP- Rapport mondial sur le développement humain 2002



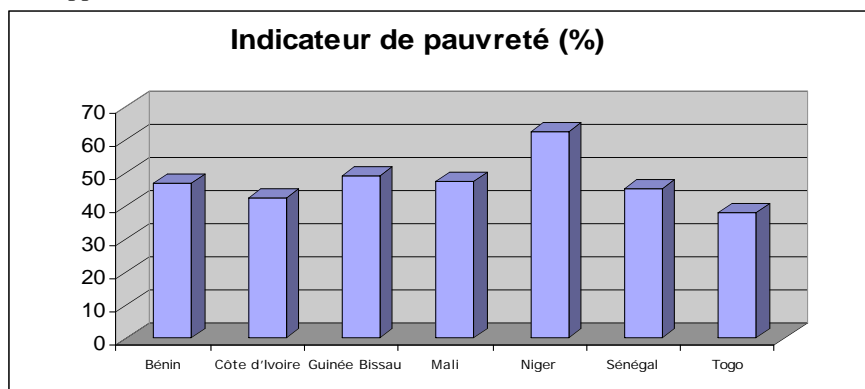
Source : MKCISSE, Enda (2004)

Cette crise sociale se traduit par l'accroissement du taux de chômage, le faible accès aux infrastructures et services sociaux de base, la baisse des revenus et l'exode rural. Ainsi, la lutte contre la pauvreté est devenue une priorité tant pour les pays en développement que pour la communauté internationale qui s'y est engagée à travers les objectifs de développement du millénaire et le plan d'action de Johannesburg issu du Sommet Mondial sur le Développement Durable. Le taux de population en dessous du seuil de pauvreté présentés dans le tableau ci-après montre la situation de précarité dans laquelle se trouve la majorité de la population dans certains pays francophones d'Afrique.

Tableau : Indicateurs de pauvreté (% population de la population en dessous du seuil de pauvreté)

Pays de l'UEMOA	Indicateur de pauvreté %
Bénin	46,8
Côte d'Ivoire	42,3
Guinée Bissau	49,3
Mali	47,3
Niger	62,5
Sénégal	45,2
Togo	37,9

Source : UNDP, Rapport mondial sur le développement humain 2002



Source : MKCISSE, Enda (2004)

Les politiques et programmes énergétiques ont été ajustés pour répondre à l'environnement international et aux contraintes de développement, sans remettre en cause les préoccupations environnementales, mais avec une orientation marquée sur le marché.

3. Enjeux du développement durable et de la lutte contre la pauvreté dans les politiques et programmes énergétiques

En plus, des jalons posés par le Sommet de Rio sur le développement durable, les Etats ont exprimé à Johannesburg leur volonté politique de mettre en œuvre une approche du développement qui intègre à la fois la croissance économique, le développement social et la préservation de l'environnement. Cette volonté politique s'inscrit dans leurs engagements à atteindre les objectifs de développement pour le millénaire. A ce titre, des actions prioritaires ont été définies:

- . Faciliter l'accès à l'énergie pour réduire la pauvreté
- . Développer le partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour faciliter l'accès des pauvres à des services énergétiques et l'accroissement de la production d'énergie
- . Développer les ressources énergétiques locales avec la participation des collectivités rurales
- . Apporter un appui financier pour la mise en place d'un cadre institutionnel qui assure l'équilibre entre les ressources énergétiques renouvelables, la maîtrise de l'énergie et la promotion des technologies propres.

Il apparaît dans cette approche que l'énergie considérée jadis comme un secteur dont les politiques et stratégies étaient définies en termes de développement de la production à partir des infrastructures énergétiques, devra à présent se réorienter vers une offre de services énergétiques qui met en valeur sa transversalité. Les Documents Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté constituent un cadre idéal pour promouvoir cette approche. Il s'agit dès lors de s'inscrire dans les priorités définies dans ces documents en matière d'agriculture, de fourniture d'eau, d'environnement, de santé, d'éducation, d'emplois, de transport et de développement de PME/PMI.

Cette approche transversale implique que l'énergie soit perçue comme un système avec différents acteurs qui interagissent. Les services en charge de l'énergie dans les pays devront être à l'écoute des besoins. La demande de services énergétiques devra être identifiée à la base en s'appuyant sur les perspectives de développement local et les ressources disponibles (ressources énergétiques, infrastructures de production, infrastructures sociales, ressources humaines). C'est cet exercice que le Programme ESMAP de la Banque mondiale a initié en Afrique, à partir de 2002, avec des partenaires sous-régionaux tels que AFREPEN, ENDA, KITE et Ecole Polytechnique de Yaoundé. Le cadre de dialogue entre demandeurs de services énergétiques, responsables publics ou privés et partenaires de mise en œuvre ou de financements visait à :

- . définir la contribution de l'énergie à la réduction de la pauvreté, particulièrement par l'apport de services de services énergétiques à d'autres secteurs ;

- . faire ressortir des mécanismes permettant d'élargir directement ou indirectement l'accès aux services énergétiques en vue d'améliorer les revenus et les conditions de vie des pauvres
- . initier un processus d'élaboration de plan d'action en termes de services énergétiques pour la réduction de la pauvreté.

L'initiative Européenne de l'énergie (EUEI) s'inscrit en droite ligne des préoccupations de la Banque mondiale, et vise à remettre l'énergie dans les priorités des programmes de coopération multilatéraux et bilatéraux. Il est important de se mettre à l'évidence que l'accès à l'énergie des pauvres ne peut être régi uniquement par les lois du marché et la durabilité des énergies conventionnelles requiert un effet de levier appréciable des interventions publiques. La démarche de l'EUEI/COOPENER initié dans quelques pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger, par ENDA mandaté par le Ministère Affaires Etrangères de la France, repose sur : l'évaluation des besoins en services énergétiques, la consultation des acteurs et les propositions de plans d'action. En outre, l'énergie ne pourrait résoudre les problèmes de pauvreté que si elle répond à des besoins de production et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Les énergies renouvelables occupent une place de choix dans tous ces programmes de coopération et de partenariat compte tenu de leurs enjeux environnementaux et sociaux pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Toutefois, leur accès aux populations démunies nécessite des mécanismes plus novateurs en termes de transfert de technologies, de financement, de cadres institutionnels, d'opportunités de marchés, de mise en synergie des acteurs et de développement des capacités.

Aujourd'hui, l'environnement international est favorable à la promotion des énergies renouvelables. Sans anticiper sur les résultats des différentes conférences internationales et régionales en cours de préparation, il est à espérer que les prochaines années seraient prometteuses pour la promotion des énergies renouvelables. Le NEPAD offre à ce titre un cadre régional de marchés énergétiques significatifs pour la réduction des coûts des équipements d'énergies renouvelables. Toutefois, l'on est tenté de s'interroger si le développement de l'Afrique pourrait être basé exclusivement sur les énergies renouvelables. A cela, l'on pourrait répondre négativement, si l'on sait que les différentes formes d'énergies auront encore longtemps à coexister et à s'inscrire dans une compétition, en fonction de leur coût, de leur disponibilité, de leur fiabilité et de l'accès aux équipements d'utilisation finale.

La transition énergétique devrait être articulée à une transition économique permettant aux populations d'avoir accès à des revenus durables par l'amélioration des systèmes de production, de transport et de marchés.

4. Des initiatives en matière de politiques et programmes énergétiques en Afrique

Il est difficile d'examiner de façon exhaustive, les politiques et programmes énergétiques menés dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, eu égard à la multiplicité et à la diversité des expériences et des situations. Toutefois, il est à constater que plusieurs initiatives similaires ont été conduites dans différents pays ou sous-régions en Afrique, sous l'impulsion des bailleurs de fonds dont les approches se révèlent souvent « standardisées ». Au nombre de ces initiatives, il est important de présenter quelques cas pour lesquels des enseignements pourraient être tirés pour un meilleur accès des pauvres à l'énergie.

4.1 Les réformes dans le secteur de l'énergie

Autant pour les politiques énergétiques, les réformes dans le secteur de l'énergie ont été opérées en fonction des politiques économiques et des contraintes de développement. La réalisation des objectifs macro-économiques, dans un contexte de libéralisation et de désengagement de l'Etat, constitue un des fondements de ces réformes qui ont porté sur :

- . les changements des lois et des codes, et de la réglementation
- . l'aménagement des infrastructures techniques et commerciales des métiers et marchés de l'énergie
- . l'adaptation des portefeuilles d'activités et des formes de propriété des entreprises énergétiques.

Même, si les autres sous-secteurs ont été couverts par les réformes (hydrocarbures, combustibles domestiques), le sous-secteur de l'électricité (y compris l'électrification rurale) a été particulièrement ciblé compte tenu des enjeux économiques et financiers. Dans ce sous-secteur, l'accent a été mis sur la sécurité énergétique par un approvisionnement garanti en électricité à des coûts accessibles et l'amélioration du taux d'accès à l'électricité, notamment dans les zones rurales. Les éléments clés de ces réformes ont porté sur le cadre législatif et réglementaire, le cadre institutionnel et la répartition du capital des industries énergétiques, à travers : la suppression du monopole de l'Etat, l'introduction d'autres acteurs indépendants, la régulation du sous-secteur, la création d'organismes en charge de l'électrification rurale ou de l'énergie rurale.

L'électrification rurale s'inscrit dans le cadre des réformes, comme une composante de l'équipement rural au service du développement rural et social durable. A ce titre, les réformes envisagent l'implication de tous les acteurs, en particulier le secteur privé, le secteur associatif et les collectivités locales. La promotion des énergies renouvelables reste au centre de la stratégie d'électrification rurale, avec un intérêt particulier pour le solaire photovoltaïque.

Dans le domaine des hydrocarbures, les réformes ont surtout mis l'accent sur la réduction des coûts par la libéralisation et la stimulation de la concurrence. En matière de fiscalité et de prix, des dispositions sont prises par certains pays, notamment :

- . l'ajustement des prix aux consommateurs en fonction des coûts
- . l'adoption de prix plafonds

- . l'expression des marges en valeur aux différents niveaux de la filière, en tenant compte des caractéristiques et des coûts de chaque produit
- . la revue du système de péréquation du transport
- . la simplification de la fiscalité sur les produits et la recherche de la neutralité fiscale
- . la suppression des subventions
- . l'intensification de la recherche pétrolière.

S'agissant des combustibles domestiques, les préoccupations liées à la désertification, à la préservation de la biodiversité et à la décentralisation constituent les fondements essentiels des réformes entreprises. Il s'agit principalement d'assurer la gestion et la valorisation durable des ressources énergétiques issues des formations forestières, de faire bénéficier les collectivités locales des ressources tirées de l'exploitation forestière, et de promouvoir les combustibles de substitution. Dans ce cadre, les codes forestiers ont été révisés pour être en cohérence avec les réformes envisagées. En outre, il est envisagé la libéralisation du prix du charbon de bois et la régulation de la filière, la suppression progressive de la subvention sur le gaz butane et la diversification des combustibles de cuisson ainsi que la valorisation d'autres ressources potentielles.

4.2 Les programmes de gestion des ressources naturelles et de substitution de la biomasse énergie

Face à la dégradation de leurs ressources naturelles liées à des actions anthropiques, les pays africains, notamment du Sahel, ont très vite intégré dans leurs politiques les préoccupations de gestion des ressources naturelles. L'aspect énergétique des ressources naturelles s'est avéré un domaine d'intervention privilégié, du fait des consommations inquiétantes de la biomasse énergie dans les pays. En plus des révisions des codes forestiers, plusieurs projets forestiers ont été initiés soit en régie, soit avec les ONG et les communautés de base, suivant des approches variées et avec des fortunes diverses. Du côté de la demande, les initiatives ont porté sur la diffusion des foyers améliorés, des techniques de carbonisation et la promotion des énergies renouvelables.

Il est important de noter que les premières expériences de diffusion de foyers améliorés au Sahel datent des années 1970, alors que pour le solaire photovoltaïque et les éoliennes, la pénétration s'est véritablement opérée à partir des années 1980, sous l'impulsion de projets nationaux et de programmes d'envergure sous-régionale.

Au delà des projets nationaux, des programmes sous-régionaux ont été développés. A ce titre, l'on peut retenir :

- . le RPTES (Review of Policies on Traditional Energy Sector) initié par le Bureau Afrique de la Banque Mondiale vers le début des années 1990, visait le développement des énergies de substitution aux combustibles domestiques. Le PROGEDE au Sénégal et les SED au Mali et au Niger ont été initiés dans le cadre de ce Programme.
- . le Programme Régional de Foyers Améliorés du CILSS qui a démarré en 1978 pour une durée de 7 ans, a permis la diffusion de plusieurs prototypes de foyers économiques et

favorisé l'élaboration et l'harmonisation d'une méthodologie sous-régionale de caractérisation des équipements

. le Programme coopératif régional sur le bois a permis de renforcer la coopération entre le CILSS et l'IGADD en matière de maîtrise des énergies traditionnelles

. le Programme Régional Gaz Butane du CILSS financé par l'Union Européenne a permis la vulgarisation à grande échelle du gaz butane comme produit de substitution du bois et du charbon de bois.

. le Programme Régional de Promotion des énergies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS) vise l'approvisionnement durable et l'utilisation des énergies domestiques dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement, à partir d'une approche concertée et professionnelle impliquant toutes les catégories d'acteurs publics et privés. Ce programme financé par la GTZ/CILSS sous la dénomination Programme d'Energie Domestique, se poursuit sur financement de l'Union Européenne.

. le Programme Régional Solaire du CILSS a permis de fournir aux populations des zones rurales des équipements solaires photovoltaïques et des systèmes de pompage. Près de 600 pompes et 700 systèmes communautaires ont été installés pour une puissance globale de 1250Kwc. Il s'inscrit dans le cadre de la coopération régionale entre la CEE et les pays d'Afrique de l'Ouest (accords de Lomé III). Ce programme vise à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire PV pour le pompage de l'eau dans les neuf pays du CILSS.

. le Programmes Spécial Energie (GTZ) conduit dans plusieurs pays (Mali, Burkina, République de Guinée, Niger et Sénégal) vise un meilleur approvisionnement local et/ou national en énergie. Il couvre entre autres, les volets systèmes photovoltaïques (dans tous les pays), micro-hydraulique (Guinée) et digesteurs (Mali, Burkina, Niger)

. le Programme régional Eolien financé par la coopération Canadienne vise donc à promouvoir le développement de l'énergie éolien dans la sous région

. le Programme Energetique Africain de la BAD financé par la BAD/FAD avec le soutien du PNUD, des Pays Bas et de l'Allemagne, a été entrepris en 1992 pour conduire une analyse approfondie de tous les aspects de la situation énergétique du continent africain. Les différentes phases de ce programme ont couvert les domaines suivants : développement des outils d'analyse du secteur énergétique à l'échelle régionale et conduite des études et analyses de la situation énergétique – réflexion sur les perspectives de développement du secteur – études de pré - investissement et de préfaisabilité.

Ces programmes de portée sous-régionale sont complétés par des programmes de moindre envergure (programmes villages intégrés du CRES) et des projets nationaux dans divers domaines tels que le photovoltaïque, l'éolienne, les chauffes eau et séchoirs solaires et hydroélectricité. Pour ne citer que quelques exemples: au Mali (Mali Aqua Viva pour le pompage, le projet italo-malien pour les équipements photovoltaïques, etc.),

Sénégal (Projet Sénégal-nippon pour l'électrification, le pompage et le dessalement, Projet Sénégal - Allemand pour l'électrification rurale), Mauritanie (le projet Alizé de pompage), au Niger (chauffe eau solaire) etc.

4.4 Coopération sous-régionale et régionale, en matière d'harmonisation de politiques énergétiques, de diversification et de valorisation des ressources énergétiques

Le secteur de l'énergie a été également un domaine de prédilection pour la coopération régionale et sous-régionale qui a permis non seulement de mettre en œuvre des programmes d'envergure avec des composantes nationales, mais aussi de s'inscrire dans la définition de politiques communes, la mise en valeur des ressources partagées, les échanges d'information et les échanges d'énergie électrique. Ce cadre de coopération devrait permettre de changer d'échelle pour un plus grand impact des programmes énergétiques. Cependant la multiplicité des organisations sous-régionales et régionales nécessitent un effort de coordination et de concertation afin d'optimiser les synergies. Au nombre de ces initiatives l'on peut noter :

. Politique énergétique communautaire (PEC) de l'UEMOA

Les objectifs visés par cette politique énergétique communautaire s'inscrit parfaitement dans les politiques nationales, notamment:

- . la sécurité des approvisionnements énergétiques
- . la mise en valeur et la gestion optimale des ressources énergétiques a partir de l'interconnexion des réseaux électriques
- . la promotion des énergies renouvelables
- . la promotion de l'efficacité énergétique
- . le développement et l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services énergétiques
- . la préservation de l'environnement.

Les axes prioritaires du PEC s'articulent autour de:

- . renforcement du cadre institutionnel (reformé et harmonisation des cadres réglementaires)
- . mise en place d'un système de planification énergétique intégré
- . accélération de l'interconnexion des réseaux électriques
- . la promotion des énergies renouvelables
- . le développement de l'électrification rurale
- . la rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux
- . l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures
- . la diversification des ressources énergétiques
- . l'utilisation rationnelle de l'énergie
- . le financement du secteur.

. Coopération sous-régionale autour des bassins fluviaux

A côté des programmes nationaux, le développement des programmes sous-régionaux de valorisation des ressources hydrauliques pour augmenter l’approvisionnement en électricité, a été engagé. En Afrique de l’Ouest et du Sahel, l’on peut citer des pays comme le Mali, la Mauritanie et le Senegal qui ont entrepris la construction de la centrale électrique de Manantali dans le cadre de l’organisation de Mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) créée en 1972. Des études sur les bassins du fleuve Gambie et du Niger ainsi que certains de leurs affluents se sont poursuivies (Kékréti au Sénégal, Sélingué au Mali en exploitation, Kandadji au Niger). Le tableau ci-dessous présente les principaux sites et leur potentiel.

Tableau 3: Potentiel hydroélectrique de pays francophones de l’Afrique de l’Ouest et du Sahel

Pays	Principaux sites	Cours d’eau	Puissance installée ou disponible MW	Productible moyen GWh
Bénin	. Oulougbe . Assanté . Kétou . Dyondyongwa	. L’Ouémé L’Ouémé L’Ouémé . Mékrou	42 36 122 38	133 160 411 75
Burkina Faso	. Kompienga . Bagré . Noumbiel . Diébougou . Nabiré	. Kompienga . Nakambé . Mouhoun	14 16 60	48 44 200 19,8 134,4
Côte d’Ivoire	. Ayamé 1&2 . Kossou . Taabo . Buyo . Grah . Soubré . Daboitié . Singrobo . Missouli	. Bia . Bandama . Bandama . Sassandra . San Pedro . Sassandra . Bandama . Bandama . Marahoué	50 193 210 165 5 328 120 80 21	22 1580 560 350 90
Mali	. Sotuba . Sélingué . Manantali . Félou . Gouina . Sotuba extension . Kénié . Markala . Baoulé 3&4	. Niger . Sankarani . Sénégal . Sénégal . Sénégal . Niger . Niger . Niger	5,6 45 200 105 104 7 48 5,2	38 200 880 415 400 54 280 33

	. Bagoé . Tossaye . Labzenga	. Baoulé . Bagoé . Niger . Niger	24 36 30 40	120 190 100 180
Niger	. Kandadji . Gambou . Dyondyongwa	. Niger . Niger . Niger	230 120	1320 530
Sénégal	. Kékréti (voir Mali)	. Gambie	48	170
Togo	. Nangbéto . Adjarala . Tététou	. Mono . Mono . Mono	63 77 50	145 210 180

Source : UEMOA - Situation énergétique de l'UEMOA et esquisse d'un programme énergétique communautaire, 1996

Des échanges d'énergie électrique à partir des interconnexions de réseaux électriques existent et sont appelés à se développer dans le cadre du NEPAD. On peut citer :

. échanges d'énergie électrique entre le Ghana et la Côte d'Ivoire ; Nigéria-Niger ; Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire-Burkina Faso, avec le Nigéria et la Côte d'Ivoire comme exportateurs ; Côte d'Ivoire-Burkina Faso ; Mali-Mauritanie-Sénégal ; Nigéria-Togo-Bénin

. échanges de gaz « Projet Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest » Nigéria-Bénin-Ghana-Togo

En Afrique Centrale où la production électrique est à plus de 90% d'origine hydraulique, plusieurs réalisations à caractère régional ont été effectuées. Il s'agit notamment du barrage de Ruzizi entre le Burundi, la R.D.Congo et le Rwanda, ainsi que des interconnexions pour les exportations d'électricité à partir du site d'Inga sur le fleuve Congo vers le Rwanda, le Congo et le Burundi.

. Coopération régionale dans le cadre du NEPAD

Les objectifs du NEPAD en termes d'énergie s'inscrivent dans les objectifs de développement du millénaire et les perspectives de développement énergétique des organisations sous-régionales. On retrouve dans ce cadre :

- . la couverture du taux d'accès à l'énergie de 10 à 35% en 20 ans
- . l'amélioration de la fiabilité et la réduction du coût d'approvisionnement en énergie pour les activités de production, en vue d'une croissance économique de 6%
- . le renversement de la tendance de dégradation de l'environnement associée à l'utilisation des combustibles traditionnels
- . l'exploitation du potentiel hydro-électrique des bassins fluviaux
- . l'intégration des réseaux de transport d'énergie électrique et des gazoducs
- . la réforme et l'harmonisation des réglementations et de la législation.

Le NEPAD dispose d'un Plan d'Action à Court Terme (PACT, 2003-2004) appuyé par la BAD et qui comporte des études de projets, le renforcement des capacités, des projets de centrale, d'interconnexion électrique, de gazoduc et d'oléoduc.

. Coopération dans le cadre de la francophonie

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers l'Institut de l'Energie et de l'Environnement (IEPF), a œuvré pour le développement des capacités des pays membres, à la conception de stratégies et plans d'action et de mise en œuvre de politiques énergétiques, de politiques de maîtrise de l'énergie, de renforcement institutionnel et d'actions de terrain dans le domaine de projets de démonstration en électrification décentralisée basée sur les énergies renouvelables (solaire, éolienne et micro - hydroélectricité).

4.4 Autres initiatives

Au nombre des autres initiatives, il est important de citer :

. le Projet de Plateformes multifonctionnelles initié dans plusieurs pays (Mali, Sénégal, Burkina Faso) vise à fournir des services énergétiques dans les villages dans une approche décentralisée et pragmatique. Au Mali, l'objectif était de doter sur cinq (5) ans avec l'appui du PNUD, 450 villages en plateformes multifonctionnelles dont les 2/3 sont équipées en réseaux d'eau et/ou éclairage. Des perspectives de diffusion de cette initiative sont envisagées dans le cadre NEPAD pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

. les Sociétés de services décentralisées, initiative d'EDF et de ses partenaires au Mali pour assurer l'accès à l'énergie aux populations en milieu rural et non desservies par le réseau, à partir de kits photovoltaïques et un micro-réseau alimenté par un groupe diesel.

. le Programme de développement d'entreprises de fourniture de services énergétiques (AREED/ African Rural Entreprise Development) appuyé par le PNUE vise à appuyer les opérateurs dans le montage de projets et l'octroi de fonds de démarrage d'activités jugées viables.

. le Programme de développement de mécanismes financiers pour l'électrification rurale décentralisée de la coopération danoise, initié au Burkina Faso et associant l'Etat, le secteur privé et d'autres partenaires.

5. Des enseignements tirés des initiatives en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes énergétiques en vue de la lutte contre la pauvreté

Aujourd'hui, il est incontestable que l'Afrique subsaharienne a été un terrain de prédilection de plusieurs initiatives tant en matière de politiques de développement que de politiques énergétiques, avec la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets

ainsi que la mobilisation de ressources importantes pour des expérimentations diverses. Aussi, l'on est tenté de se demander si ce foisonnement d'expériences ou « expérimentations » insuffisamment coordonnées et intégrées, limitées dans le temps et souvent non adaptées ne constitue t-elle pas une raison fondamentale des échecs constatés à certains niveaux ?

A défaut de disposer d'évaluations sur chaque expérience, il est difficile de procéder à un exercice « audacieux » d'appréciation des enseignements à tirer. Toutefois, l'on peut dégager un certain nombre de constats liés à des analyses en rapport avec les objectifs visés et les résultats tels qu'ils se présentent de notre point de vue.

Des changements d'échelle

Le changement d'échelle opéré dans le développement des projets énergétiques pour s'inscrire dans le cadre de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux répond à un besoin des pays et des partenaires au développement, bien que les motivations soient souvent différentes.

Pour les pays, les expériences de projets énergétiques ne s'inscrivant pas forcément dans des programmes majeurs, sont généralement limitées dans l'espace et dans le temps, difficilement transférables parce que répondant soit à une demande ou à un besoin spécifique, dans un milieu donné. Ce n'est pas sans raison que plusieurs projets énergétiques ont connu des lendemains incertains à la fin du projet, parce que les bénéficiaires ne disposaient pas des capacités et des ressources requises pour en assurer sa durabilité. Plusieurs projets énergétiques d'expérimentation ou de transfert de technologies énergétiques initiés dans les pays, en particulier les projets de pompage éolien et les projets de biogaz, en constituent une illustration. Aussi, la vision à long terme qu'offrent les programmes majeurs, avec des financements et des impacts potentiels plus importants, correspond mieux aux perspectives de développement des pays d'Afrique subsaharienne.

Certes les partenaires au développement conscients de cette vision à long terme, opèrent dans le cadre de leurs priorités d'intervention et de leurs contraintes budgétaires. Les risques encourus par des engagements à long terme, les aléas budgétaires, les difficultés de coordination, la recherche d'une certaine efficacité et d'une visibilité des impacts de leurs interventions, expliquent leurs choix par rapport à des actions ciblées dans des zones d'intervention et limitées dans le temps.

Les programmes et projets énergétiques continuent encore à souffrir de ce dilemme, sans perdre de vue que la conception de programmes énergétiques nécessite une expertise prouvée qui n'est pas forcément disponible dans les pays africains.

Processus de conceptualisation des programmes énergie par les bailleurs de fonds

Le processus de conceptualisation des programmes énergétiques en particulier les programmes d'hydro électricité fait surtout appel à l'expertise internationale à travers des

bureaux d'études ou des consultants agréés par les bailleurs de fonds. Ces bureaux d'études s'associent le plus souvent avec des bureaux d'études nationaux ou sous-traitent avec des consultants nationaux. Il existe peu de bureaux d'études spécialisés dans le domaine énergétique et les rares qui sont opérationnels ne disposent pas de ressources humaines suffisantes et compétentes, ainsi que des ressources financières pour mener des programmes énergétiques d'envergure.

Certaines organisations sous-régionales (CILSS, UEMOA, BAD, etc.) développent des initiatives pour promouvoir l'expertise nationale et sous-régionale. Aussi, dans plusieurs pays, il est recommandé d'associer l'expertise nationale. Toutefois, il est à constater que le rôle de leader revient toujours aux bureaux d'études et consultants internationaux qui influencent fortement les orientations du programme et les décisions d'investissement ou d'assistance.

Par ailleurs, les programmes énergétiques ont été surtout dominés par des préoccupations économiques, financières et environnementales. Les aspects sociaux et d'accès de l'énergie aux pauvres ont été faiblement pris en compte ou explicitement formulés. Ce n'est que récemment que la lutte contre la pauvreté commence à émerger au regard de l'inaccessibilité de certaines technologies ou de certains services énergétiques. Les plateformes multifonctionnelles, les programmes d'électrification rurale, la gestion participative des ressources naturelles ainsi que la diffusion des technologies de biomasse énergie s'inscrivent dans cette perspective. Cependant les programmes énergétiques d'investissement à travers les programmes d'hydroélectricité, d'interconnexions ou d'échanges électriques et énergétiques, mettent l'accent sur la rentabilité financière.

Technologies

La promotion des technologies d'énergie renouvelable s'inscrit dans le cadre des stratégies de diversification et de substitution de la biomasse énergie.

Au plan technologique, il s'est avéré que les filières d'énergie renouvelable sont moins compétitives par rapport aux énergies conventionnelles, compte des coûts d'investissement assez élevés. Certains pays comme le Sénégal avaient consenti à une détaxation des équipements solaires pour en assurer leur promotion. La suppression de cette mesure dans le cadre des réformes entreprises et de l'harmonisation des tarifs douaniers au sein de l'UEMOA remet en cause l'accès aux services énergétiques à partir des technologies d'énergie renouvelable, surtout que certains produits pétroliers bénéficient de traitements particuliers dans certains pays.

L'absence de normes minimales obligatoires pour certains équipements et services énergétiques constitue un obstacle pour les actions d'efficacité énergétique.

Des remises en cause de choix techniques et des changements de cibles (ruraux, urbains, artisans) constatés dans la diffusion des foyers améliorés ont entravé leur promotion..

Mécanismes de financement des investissements d'infrastructures énergétiques

Les investissements énergétiques sont assez lourds, ce qui explique en partie, le faible développement des capacités de production en Afrique. Le Programme d'investissement dans le sous-secteur de l'électricité en Afrique de l'ouest a été estimé par le PEA de la BAD à 22 milliards de dollars dans le scénario de développement séparé des parcs nationaux et à 15 milliards dans le scénario de coopération régionale 1995-2010.

Les systèmes décentralisés, même s'ils offrent l'avantage d'être moins onéreux, dépassent cependant les capacités financières des populations auxquelles elles sont destinées.

La recherche de mécanismes financiers appropriés et flexibles pour le développement des énergies renouvelables constitue une priorité. Le secteur bancaire en Afrique est quasi absent en raison du manque d'information et de connaissance sur les opportunités offertes. A cela, il est important d'ajouter : l'insuffisance de l'expertise pour le montage de projets bancables ; le niveau élevé des coûts de transaction des projets ER ; la mauvaise appréciation des opportunités d'investissement dans le secteur énergétique rural ; la mauvaise perception du risque lié aux projets d'énergie renouvelable.

De nouveaux modes de financement sont développés dans le cadre de AREED (participation au fonds de mise en place de petites et moyennes entreprises de services énergétiques), les sociétés de services décentralisées de EDF (partenariat de développement et de gestion de services énergétiques décentralisés) et la coopération bilatérale (Danemark, partenariat pour l'électrification rurale, sur la base de fonds souples). Le GVEP se propose de faciliter le financement pour l'accès à des services énergétiques en vue de la lutte contre la pauvreté, à partir d'un partenariat entre les différents acteurs. Il s'agit surtout d'apporter des informations sur les sources de financement, d'assurer la formation des intermédiaires financiers, de contribuer à la mobilisation et à l'accès aux ressources locales et fonds de pré – investissement.

Les petites subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial ainsi que les opportunités que pourrait offrir le Mécanisme de Développement Propre (MDP) constituent des pistes pour le financement de projets énergétiques. En outre, les projets d'énergies renouvelables s'inscrivent parfaitement dans les portefeuilles de financement des trois conventions principales issues de Rio (changements climatiques, désertification, biodiversité) et s'adaptent à leur mise en synergie.

Dans certains pays, il est envisagé des mécanismes de financement de projets d'électrification rurale d'initiative locale axés sur : un autofinancement de l'opérateur sur fonds propres (10 à 15% de l'investissement), un financement complémentaire sur crédit dans le cadre d'une convention de refinancement (15 à 20% de l'investissement) et une subvention de 60 à 70%. Les usagers pourraient bénéficier de systèmes financiers décentralisés sur la base de crédits à court terme, avec un système de refinancement.

Le financement public pourrait intervenir à travers des fonds tels que : le fonds national de l'énergie (alimenté par les taxes sur les produits pétroliers) et le fonds de préférence (prélèvement sur les factures d'électricité).

Par ailleurs, l'ouverture du capital des entreprises énergétiques et du marché de l'énergie au secteur privé et à d'autres opérateurs, l'institution de systèmes de licences et de concessions, la mise en place d'un organe de régulation, le changement du régime des lignes électriques et la création d'agence pour l'électrification rurale, constituent entre autre des éléments des réformes. Ils visent notamment à sécuriser les investissements privés et de rassurer les prêteurs potentiels.

Développement ou renforcement des compétences locales

Un des obstacles majeurs en matière de développement énergétique a été la limitation des compétences locales. Plusieurs partenaires (Banque mondiale, Enda, IEPF, etc.) ont intégré ce volet dans leurs interventions, notamment en développant des programmes de formation, de démonstration et de réseautage.

Dans le cadre des stratégies de promotion des énergies renouvelables, il est à constater la présence de plusieurs acteurs au niveau local des fabricants d'équipements, des maintenanciers et des distributeurs. Certains des acteurs proviennent d'associations villageoises et de femmes. Aussi, dans la diffusion des foyers améliorés, l'aptitude à inscrire les actions de production et de commercialisation dans une dynamique populaire en se servant de réseaux de production et de distribution préalablement établis, a constitué un facteur de succès important

Le renforcement des compétences de tous ces acteurs reste assez complexe et nécessite l'intervention de structures de relais tels que les ONGs.

Des obstacles restent à surmonter par ailleurs, en matière de défaut de maîtrise technologique de certaines technologies d'énergies renouvelables et l'inexistence d'une capacité industrielle locale pour la fabrication d'au moins une partie des composants des équipements d'énergie renouvelable, notamment le solaire thermique, photovoltaïque et l'éolien.

En matière de maîtrise de l'énergie, il est à noter le manque d'expertise technique (contrôle, tests de performance, techniques de mesures, mécanismes de promotion et de diffusion des technologies d'efficacité énergétique).

Adaptation des lois et règlements

Les réformes dans les pays ont conduit à l'adoption d'un certain nombre de lois et règlements dont les plus courants sont :

. la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie qui précise les décisions des Gouvernements et le calendrier de mise en œuvre

. la loi d'orientation relative au secteur de l'électricité qui constitue un cadre légal et réglementaire pour les dispositions envisagées dans le cadre des réformes.

Ces instruments juridiques, légaux et réglementaires devront être mis en cohérence avec le code forestier, le code de l'environnement, les lois sur la décentralisation et la lettre de politique de développement du secteur privé.

Evolution des politiques énergétiques et des environnements institutionnels

Malgré la volonté politique, il est à reconnaître que les politiques énergétiques menées par les pays africains ont largement privilégié l'offre d'énergie moderne au détriment des avantages que pouvaient apporter la maîtrise d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie, l'amélioration de l'utilisation des énergies traditionnelles et le recours aux énergies renouvelables.

Les tentatives de mise en œuvre de politiques de prix, de subventions, de taxation, n'ont pas toujours donné les effets escomptés. C'est le cas de la politique de subvention du gaz qui n'a pas pu réduire la forte consommation du charbon de bois, bien qu'ayant permis une pénétration appréciable de ce combustible dans les ménages. Il reste que les populations pauvres n'ont pas bénéficié de cette subvention. De même, en ce qui concerne le charbon de bois, la fixation de la redevance sur le produit et non sur la ressource, n'a pas favorisé l'amélioration du rendement de la carbonisation et par conséquent la pression sur les ressources forestières.

Globalement, il est à observer que les politiques énergétiques en Afrique ont été inefficaces et n'ont pas favorisé la transition énergétique, notamment pour les populations pauvres. Les situations locales ont été peu prises en compte et la logique de marché qui sous-tend la diffusion des équipements d'énergies renouvelables n'ayant pas encore atteint le stade de la consommation de masse exclut leur accès aux pauvres.

A cela, s'ajoute la dispersion voire la désarticulation des interventions par rapport aux autres composantes du développement local, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Il n'est pas surprenant de constater l'absence ou la faible part qu'occupent les énergies renouvelables dans les bilans énergétiques des pays.

En ce qui concerne les cadres institutionnels, il apparaît des évolutions au gré des réformes dont les plus significatives sont la création des commissions de régulation et les agences chargées de l'électrification ou de l'énergie rurale. Au niveau local, la promotion des énergies renouvelables a permis également de mettre en place des comités de gestion des équipements énergétiques collectifs.

Cependant, les agences d'électrification ou d'énergie rurale ne sont pas encore opérationnelles dans certains pays. Aussi, dans plusieurs pays, les missions des directions de l'énergie méritent d'être redéfinies au regard des réformes en cours.

Implication du secteur privé

Le partenariat avec le secteur privé pour le développement énergétique constitue le fondement des politiques de développement et des politiques énergétiques. A l'exception du secteur privé international, le secteur privé national s'est peu investi dans les programmes et réformes énergétiques.

La faible implication du secteur privé est liée à un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :

- . l'insuffisance de formation dans la gestion des affaires
- . un environnement juridique peu favorable
- . des difficultés d'accès aux crédits et instabilités des taux de crédits
- . la méconnaissance des lignes de crédits appropriées
- . une faible synergie entre les différents acteurs publics
- . le manque de fonds d'étude et de fonds de garantie.
- . la faiblesse du marché.

Des projets, comme AREED tentent de prendre en considération ces obstacles. Toutefois, le secteur privé de par ses motivations, ne prendra des risques que lorsque les services énergétiques pourraient lui offrir des gains financiers substantiels et durables pour rentabiliser ses investissements.

Synergie de la coopération internationale

Il a été très souvent déploré le manque de cohérence de la coopération internationale dans leurs interventions. Des considérations politiques et des effets d'annonce ont entravé dans plusieurs cas l'efficacité des programmes entrepris. En outre, le souci de chaque partenaire au développement de s'identifier à son projet, n'a pas toujours favorisé la concertation entre eux et l'articulation avec les priorités de développement national et local. L'insuffisance des cadres stratégiques d'intervention au niveau des pays a conforté cette dispersion au profit d'interventions s'inscrivant dans les priorités des partenaires au développement. Dans les pays, les opportunités de financement priment souvent sur l'efficacité de leur utilisation compte tenu des besoins multiples de développement à satisfaire.

Depuis le Sommet de Rio, des concertations entre partenaires au développement sont initiées dans certains pays en matière de développement durable. Avec l'avènement des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les bailleurs de fonds sont associés au processus d'élaboration et de révision. C'est ainsi que des chefs de file sont identifiés dans les pays pour coordonner leurs interventions sur un certain nombre de questions stratégiques de développement. Parmi les partenaires les plus actifs dans le domaine de l'énergie, l'on peut noter : les Pays Bas, l'Allemagne, le Japon, la France, le Danemark, la Banque mondiale et l'Union Européenne.

Dans le cadre du processus de révision des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso par exemple, les partenaires au développement ont fait des commentaires très pertinents sur la faible importance accordée à l'énergie dans ces documents et sur les objectifs de baisse du coût des facteurs à court terme qui ne pourraient s'inscrire que sur le long terme.

Développement de mémoires institutionnelles nationales et régionales

Une des caractéristiques des pays africains est le manque de mémoires institutionnelles nationales et régionales. Ce n'est pas surprenant de constater la duplication des études ou de projets. L'absence de base de données et d'un système d'information adéquats constitue une contrainte majeure.

Enda, avec l'appui de la Banque mondiale/RPTES et le GAA a initié la mise en place d'un Centre de Ressources sur les Energies Traditionnelles en Afrique (CRETAS). D'autres organisations sous-régionales (CILSS, CEDEAO, ABN, UEMOA, IGADD, LIPTKO GOURMA, OMVS, OMVG et Aménagement du Massif du Fouta Djallon) constituent des bases d'information dans leurs domaines d'intervention. Le cloisonnement de toutes ces initiatives ne favorise pas la circulation de l'information et une meilleure documentation des politiques et programmes énergétiques.

Aussi, la plupart des informations énergétiques en Afrique proviennent de sources externes (Banque mondiale, PNUD, AIE, OCDE).

6. Pour une stratégie d'accès des pauvres à l'énergie

La lutte contre la pauvreté requiert des interventions multiformes, dont l'accès à l'énergie constitue une composante essentielle. Les initiatives développées par les pays ne peuvent s'inscrire que dans un processus d'apprentissage et d'expérimentations surtout dans le domaine des énergies renouvelables. Les rapides mutations de l'environnement international n'ont pas toujours permis aux pays africains de consolider leurs acquis et de s'adapter aux défis majeurs du développement. De nouvelles opportunités se profilent en matière de lutte contre la pauvreté et du recentrage des services énergétiques pour répondre aux besoins du développement. Ces opportunités appellent des changements d'échelle et une transition énergétique vers les énergies modernes. A ce titre, il est important d'éviter les erreurs passées, de surmonter les obstacles et de capitaliser sur les facteurs de réussite des initiatives antérieures.

En termes de stratégies d'action, il s'agit de:

- . Rendre les services énergétiques plus visibles dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté
- . Privilégier les approches horizontales et non strictement verticales
- . Prendre en compte les composantes du développement local
- . Développer une approche communautaire et la prise en compte des besoins énergétiques des secteurs

- . Partir des besoins des plus défavorisés
- . Appuyer le renforcement des capacités de tous les acteurs
- . Créer les conditions nécessaires à la participation de tous les acteurs en mettant à profit l'information et la concertation pour l'identification des besoins des populations
- . Etablir des cadres de partenariat avec le secteur privé et les partenaires au développement
- . Faciliter l'accès au crédit et aux financements
- . Harmoniser les interventions au niveau du continent
- . Mettre en place un système d'échange d'information

Conclusion

Depuis des décennies, l'Afrique subsaharienne recherche encore sa voie pour sortir du sous-développement. Dans ce processus de « rendez vous manqué » des expériences d'échecs et de réussite ont été accumulées dans le domaine de l'énergie.

De Marrakech (1995) à Bonn (2004), une opportunité est encore offerte pour repenser les politiques énergétiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ceci implique inéluctablement un changement d'approche et de comportements au niveau de tous les acteurs du système énergétique. Les principes d'équité sociale, de bonne gouvernance, de durabilité et de subsidiarité devront sous-tendre la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes énergétiques.

Sans préjuger des sources d'énergies à privilégier et de la taille des infrastructures énergétiques, il reste certain que leur coexistence et leur complémentarité seraient de règle pour les choix énergétiques futurs. Les énergies fossiles seront utilisées en même temps que les énergies renouvelables, de même que les grands programmes énergétiques se développeront à côté des petits projets, pour un développement de l'Afrique.

La situation spécifique des populations pauvres implique que la logique de marché soit assouplie par des mécanismes plus flexibles et mieux adaptés à leurs conditions, afin de leur ouvrir un accès aux énergies modernes. Les objectifs de réduction des coûts de l'énergie à court terme même dans les zones de concentration urbaine constituent une utopie sans une subvention. C'est la raison pour laquelle, il faudrait plutôt s'orienter vers des services énergétiques décentralisés qui s'intègrent dans le développement local, utilisant des sources d'énergie et des technologies compétitives.

La mise en place d'infrastructures de production et d'infrastructures sociales dans le cadre des programmes d'infrastructures rurales, ainsi que l'adaptation des mécanismes de paiement des services énergétiques et le développement des systèmes de crédit et d'épargne, faciliteraient l'accès aux services énergétiques, à partir de la massification de la demande et de l'accroissement des revenus des populations rurales.

BIBLIOGRAPHIE

- . BAD/FAD (1996), Les interactions entre l'énergie et l'environnement
- . Enda, Banque Mondiale – ESMAP (2003), Rapport de synthèse Atelier multisectoriel sur Energies modernes et Réduction de la Pauvreté
- . Enda, (1997), L'énergie dans les zones rurales en Afrique pour l'environnement et contre la pauvreté
- . IEA, World Energy Outlook (2002), Energy & Poverty
- . IEPF, Observatoire de l'Ecopolitique Internationale (2002), Bilan de la Francophonie institutionnelle, 19 ans après le Sommet de Rio
- . Ministère de l'énergie, des mines et de l'industrie, Loi d'orientation relative au secteur de l'électricité
- . NEPAD, Une nouvelle initiative africaine, Fusion du Programme de Redressement Africain et du Plan OMEGA
- . UEMOA (2001), Rôle des institutions sous-regionales dans le développement énergétique de l'Afrique, document présenté par Djibril Salifou
- . UEMOA (2002), Principaux indicateurs économiques et financiers
- . UNDP (2002), Rapport mondial sur le développement humain 2002
- . Sénégal (1997), Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie